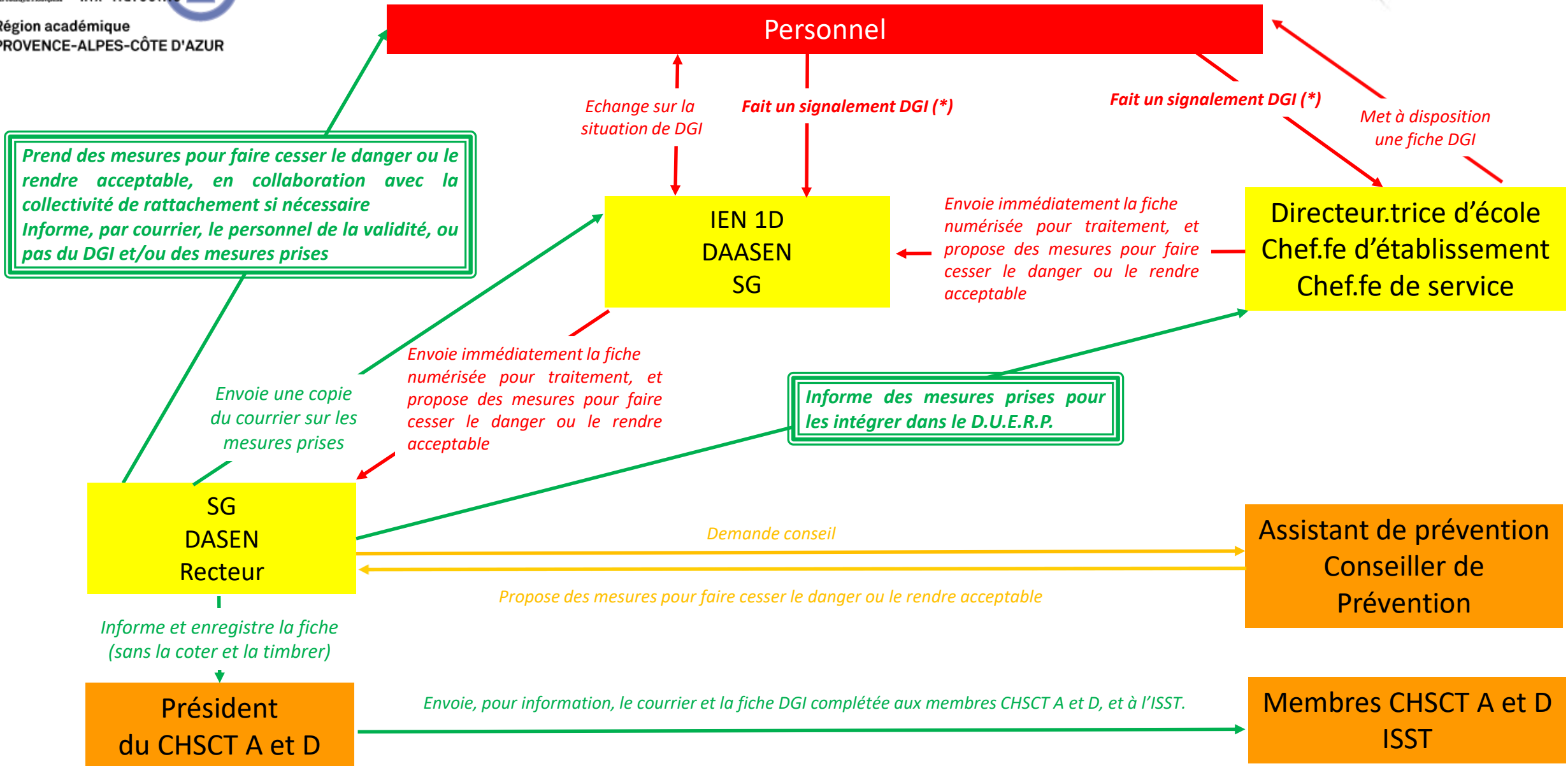


Cycle de vie d'une fiche de Danger Grave et Imminent (DGI) par un personnel



(*): un signalement DGI, qui se fera avec la fiche annexe 2 de préférence, est réalisé pour toute situation de travail

dont le personnel a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé. Il peut, de façon concomitante, se mettre en droit de retrait pour cette situation.